

Convention assurance chômage : De nouveaux droits pour toutes et tous.

Le 8 mars reprendront les négociations de la convention relative à l'indemnisation des chômeur-ses.

On entend encore les organisations patronales et le gouvernement marteler de concert l'argument du déficit de l'Unédic. Or si l'on prend en compte l'équilibre entre cotisations et indemnisations, l'Unedic est excédentaire.

Lisez la suite dans le document joint.